

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 avril 2008
(convocation du 18 avril 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. BOST Christine à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
Mme. COLLET Brigitte à M. DUPOUY Alain

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean Paul
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. MILLET Thierry à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC- Voie de desserte Ouest - Voie nouvelle Beutre Pagneau - Exécution et financement de travaux de protection phonique et d'isolation en façade des immeubles riverains - Conventions - autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La réalisation de la Voie de Desserte Ouest et l'aménagement de la Voie nouvelle Beutre Pagneau à Mérignac, ont augmenté les nuisances sonores dues à la circulation sur les immeubles riverains.

Eu égard à la Loi 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et au Décret 95-22 du 9 janvier 1995, la Communauté urbaine de Bordeaux est tenue d'appliquer les prescriptions relatives à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres.

La communauté urbaine a mis en œuvre en conséquence les solutions techniques habituelles pour rendre les voies créées le moins bruyantes possible par un revêtement dit drainant et des murs antibruit.

Un expert acousticien a été mandaté pour effectuer des mesures complémentaires et estimer les travaux d'isolement à entreprendre éventuellement sur les maisons riveraines. Ces mesures ont révélé que 15 habitations individuelles situées aux abords de la Voie de Desserte Ouest et 10 habitations situées aux abords de la Voie nouvelle Beutre Pagneau devaient faire l'objet d'un traitement phonique.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage et sous l'entière responsabilité du propriétaire et du maître d'œuvre qu'il aura éventuellement choisi.

La Communauté urbaine remboursera à chaque propriétaire la totalité des dépenses entraînées par l'exécution des travaux mentionnés au devis prévisionnel et ce, jusqu'à concurrence de son montant. De même, seront considérés en vu d'un remboursement, et dès lors qu'ils répondent aux objectifs d'isolement recherchés, les éventuels travaux d'isolation acoustique déjà réalisés par le propriétaire après la mise en service de la voie.

La dépense totale est estimée à 250 000 € HT soit 263 750 € TTC la TVA étant à 5,5%. Cette dépense sera imputée dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au chapitre 204 article 2042 fonction 8220 programme VD02 CRB 0400.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières à intervenir avec les habitations concernées sur la base du projet ci-joint, qui définit les conditions de financement par notre Etablissement public des opérations d'isolation phonique des façades de leurs immeubles

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2008,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2008**

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2008

M. VINCENT FELTESSE